



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.cgteduc.fr

Rendre attractif le métier d'AESH ? Donner des perspectives d'avenir ? Chiche !

Jeudi 20 décembre, la CGT Éduc'action a été reçue en audience bilatérale par le ministère dans le cadre de la concertation nationale sur l'École inclusive qui doit se terminer le 14 février 2019. Le ministère prétend vouloir "rendre attractif le métier d'AESH, lui donner des perspectives d'avenir" mais ne propose aucune mesure concrète pour y arriver. Au contraire.

Quant à la concertation, celle-ci n'est en fait que de l'affichage en ce qui concerne les AESH, il n'y a aucun dialogue social.

Pour la CGT Éduc'action, l'urgence est de répondre aux revendications des personnels AESH en terme d'évolution de leur statut, d'une réelle revalorisation salariale, de formation et de conditions de travail.

Lors de l'audience du 21 décembre, la CGT Éduc'action a appelé le ministère à mettre fin aux pratiques illégales d'annualisation des services des AESH ainsi qu'aux nombreuses et incohérentes disparités académiques sur la gestion de ce personnel.

Les AESH subissent aujourd'hui de plein fouet la précarité, des salaires de misère et sont contraint-es pour la majorité à des temps incomplets. Aux dernières élections professionnelles, la multiplication des obstacles rencontrés lors du vote est révélatrice de cette précarité, du mépris de l'institution pour ce personnel.

Au cours de cette audience, la CGT Éduc'action a rappelé ses exigences :

- La reconnaissance de ce métier indispensable par un statut de fonctionnaire avec une titularisation des personnels exerçant actuellement en CUI, CDD ou CDI.
- La nécessité que les AESH payé-es en moyenne 700€ voient leurs compétences, leur profession reconnue par une vraie revalorisation salariale portée à 1,4 fois le SMIC avec un réel déroulement de carrière. Dans cette période où la question de la revalorisation salariale apparaît incontournable il est inconcevable qu'aucune mesure d'urgence ne soit prise. La suppression de l'indemnité compensatrice de CSG à la rentrée 2018 est une injustice de plus, les salaires des AESH doivent être immédiatement augmentés.
- Tous les personnels qui le souhaitent doivent bénéficier d'un temps plein et d'un salaire à 100%, sans annualisation, ni modulation, ni péri-scolaire. Le temps de service en côte à côte élèves doit prendre en compte la pénibilité du métier et être réduit pour permettre des temps de concertation-préparation-formation.
- Pour faire face à l'insuffisance d'accompagnement des élèves, les recrutements doivent augmenter afin de couvrir tous les besoins et permettre d'améliorer l'inclusion. Nous refusons la mutualisation à outrance des moyens AESH faite au détriment de l'inclusion des élèves et des conditions de travail des personnels.
- Ce métier difficile nécessite de nombreuses compétences, la formation actuelle quasi inexistante renvoie les personnels à de l'auto-formation. Les 60h actuelles prévues par les textes, non

appliquées, sont insuffisantes et inadaptées à la réalité du terrain. Un réel plan de formation initiale est donc indispensable avant la prise de poste tout comme l'accès à la formation continue.

Pour le ministère la déprécarisation n'est pas à l'ordre du jour !

Les seules pistes évoquées par le ministère sont la multiplication des employeurs, la déconcentration maximale et la mutualisation. Nous ne pouvons l'accepter !

- Au lieu d'augmenter les salaires et de prendre en compte la pénibilité de leur métier, sous prétexte de leur permettre d'aboutir à un salaire décent, il envisage d'augmenter le temps de travail des AESH et d'élargir leurs tâches déjà nombreuses au périscolaire et à l'extrascolaire. Leurs tâches déjà nombreuses seraient multipliées ainsi que leurs employeurs.
- La généralisation de l'expérimentation des dispositifs PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui ne pourra qu'accentuer les inégalités et la pression hiérarchique et aggraver les conditions de travail que subissent les AESH notamment en multipliant leurs affectations.
- L'accentuation de la mutualisation des moyens pour gérer la pénurie d'AESH au détriment d'une réelle aide individuelle des élèves.

Loin de déprécariser et de faire avancer les droits des AESH, ces mesures accentueront cette précarité.

Le ministère n'a aucune intention de déprécariser les AESH. Les AESH n'ont rien à attendre de cette concertation qui n'est que de l'affichage et de la communication pour faire passer les mesures du ministère (2nd employeur, PIAL, mutualisation) déjà décidées.

Une concertation qui n'en a que le nom.

Des objectifs "rendre attractif, donner des perspectives d'avenir" qui ne sont que des mots.

Aucune avancée pour les personnels ne sera gagnée sans notre mobilisation.

La CGT Éduc'action va continuer de porter les revendications des AESH et entend mobiliser les personnels pour faire avancer leurs droits, améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail.

Elle propose la tenue d'une intersyndicale afin de porter en commun les revendications des AESH et d'aller vers une mobilisation dans l'unité, organisations syndicales et collectifs locaux d'aesh.

Montreuil, le 21 décembre 2018